

20 mars 2000

00.322

Question Pierre-Jean Erard**Directement du producteur au consommateur**

De tous les chiffres que nous avons dû inscrire sur la feuille principale de notre dernière déclaration d'impôt, deux seulement provenaient de données extérieures. Tous les autres étaient des reports d'autres feuilles (annexes), des totaux ou des résultats de soustractions. Peu sûr de nos capacités de calcul mental, nous avons utilisé un tableur, imprimé les résultats, puis recopié à la main ceux-ci sur la déclaration officielle, qui fut envoyée au service des contributions, qui en a remis les chiffres sur ordinateur. Tout ce travail pourrait être évité, si un tel formulaire pouvait être obtenu par courrier électronique (ou par Internet) et retourné de la même manière.

Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'offrir un jour ce service aux contribuables... et au service des contributions? (Cette question est partie de la motion Christian Piguet 99.167, du 17 novembre 1999, "Rapprochement autorités-population par l'électronique".)